

PV Gestion des Compétitions
Réunion du 22/06/22

Présidence : M D Hary.

Ont participé : MM JC Dagbert, C Fournier, JM Hénon, F Poret, P Quéniart.

Excusés : MM S Lemaitre, S Mille.

Assiste : MME V Le Gall.

Les informations données dans ce PV sont sous réserve des modifications qui pourraient être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement (COMEX, LFHF...) et/ou des procédures en cours ou possibles en District, Ligue, FFF, CNOSF....

Rappel : pour les changements de nom, de modification au sein d'un groupement, création d'un groupement, d'un club, arrêt d'un club, entente, tout cela se fait désormais par Footclubs « vie des clubs ».

Reprise d'activités :

-Fiennes RC 560658.

-Bellebrune FC 527217.

Groupements jeunes :

-Gpt Jeunes Sportif Terre d'Opale 561035 : Colembert, Crémarest et Wierre-Effroy (U6 G à U19 G et U6 F à U16 F).

Arrêt :

-Calais AS 581473 en attente de la régularisation des sommes dues

-Gpt Féminin de la Canche 582686 en attente d'un écrit du club de Le Touquet.

-Gpt Sporting Opale Sud : dissolution, en attente de l'officialisation dans Footclubs.

Rétrogradation administrative : Berck Quartier Genty, deux saisons et plus d'infraction avec le nombre obligatoire d'équipes, donc de D5 en D6. Ce club ne pourra remonter au terme de la saison 2022/2023 que s'il commence et termine sa saison avec un minimum de deux points (soit deux équipes seniors ou une équipe senior et une équipe jeune ou une équipe féminines à 11) et que les autres critères soient respectés.

Refus d'accession : St Léonard C pour la D4, Hesdin Marconne C pour la D4.

Demandes de rétrogradation : Thiembronne de D5 en D6, Wavrans sur l'Aa de D2 en D4 matin, Rinxent C de D5 en D6, St Quentin Blessy B de D3 en D4, Etaples Haute Ville C de D4 en D5.

Non réengagement d'équipe : Wavrans sur l'Aa B en D5, Thiembronne B en D7, St Quentin Blessy C en D5, Etaples Haute Ville D en D6,

RAPPEL : Les clubs qui refusent une accession ou demandent une rétrogradation pour une équipe, ces dernières ne pourront prétendre à l'accession au terme de la saison 2022/2023 et ce quel que soit son classement.

Fusion : aucune demande.

Demande de changement de nom reçu à ce jour :

-Verte Vallée AC en Athlétic Conteville Verte Vallée 564186.

Modification de groupement reçu à ce jour :

-Gpt Quiestède Roquetoire 580923 ajout du club de Ecques Heuringhem pour trois saisons.

-Gpt Opale Foot 581810, arrêt du club de Elinghen Ferques en attente d'un écrit de ce club, ajout du club de St Inglevert.

Clubs en 1^{ère} saison d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre Annexe 13 : Auchy les Hesdin manque une senior, Balinghem manque une senior ou une jeune ou une féminine, Calais Balzac manque une senior et une jeune ou une féminine, Camiers manque une senior, Colembert manque une senior, Coulomby manque une senior ou une jeune ou une féminine, Groupement Opale Foot (Elinghen Ferques, Sangatte, Wissant) manque une jeune et ½ ou une jeune et 1/2 féminine, Hallines manque une senior, Mametz Rebecques manque une senior, Maresquel manque une senior ou une jeune ou une féminine, St Tricat manque une 1/2 jeune ou une 1/2 féminine, Vieil Moutier la Calique manque une senior.

Club en 2^{ème} saison et plus d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre Annexe 13 : Berck Quartier Genty manque une senior ou une jeune ou une féminine à 11,

Equipes Senior A ne pouvant accéder car les clubs n'ont pas le nombre d'équipes exigé pour le niveau supérieur :

Sont dans ce cas les clubs de : Alincthun, Auchy les Hesdin, Balinghem, Berck Quartier Genty, Boisdingham Zudausques Mentque Norbécourt, Brêmes les Ardres, Calais Balzac, Calais Opale Bus, Calais Petit Courgain, Calais SO, Coulomby, Elinghen Ferques, Hallines, Hucqueliers, Landrethun les Ardres, Le Portel Amis de la Plage, Le Portel AS, Le Portel GPF, Le Portel US, Maresquel, Nieurlet, Offekerque, Oye Plage, Polincove, Preures Zoteux, Réty, St Tricat, Sangatte, Setques, Steenbecque Morbecque, Thiembronne, Vallée du Bras de Brosne, Wissant.

Equipes ne pouvant accéder car ont refusé l'accession en juin 2021 : Aucune.

Equipes ne pouvant accéder car ont demandé à être rétrogradées en juin 2021 :

Campagne les Hesdin B, Equihen Plage A, B et C, Frencq A, Le Portel US A, Preures Zoteux A.

Equipes ne pouvant accéder car bloquées par une équipe du même club : Wizernes C, Lys Aa Foot D et E, Les Attaques B, Verchocq Ergny Herly D, Roquetoire D.

Mouvement fin de saison 2021/2022 :

Accessions :

De D1 en R3 : Montreuil, Calais Hauts de France, Blaringhem.

De D2 en D1 : Calais Entente, Rinxent, Lumbres B, St Omer ESSOR, Beaurainville, Montreuil B, Wimereux, Longfossé.

De D3 en D2 : Calais Caténa, Guines Marais, St Martin lez Tatinghem, Lumbres C, Lys Aa Foot, Verchocq Ergny Herly, Gouy St André, Rang du Fliers, La Capelle lez Boulogne, Pont de Briques.

De D4 en D3 : Helfaut, Esquerdes, Isques, Desvres C, Coulogne C, Calais Grand Pascal C, Quiestède B, Longuenesse JS C, Wimereux B, Berck AS B, Calais Hauts de France B, Calais Entente B.

De D5 en D4 : Audruicq C, Coulogne D, Longuenesse JS D, Racquinghem, Verchocq Ergny Herly B, Roquetoire B, Wailly-Beaucamp, Bourthes C, Pont de Briques B, Boulogne USCO C, Calais Grand Pascal D, Calais Caténa B.

De D6 en D5 : Vieille Eglise, Andres, Desvres D, Lys Aa Foot B, Renescure B, Berck AS C, Frencq B, Boulogne Conti, Boulogne Municipaux, St Inglevert, Coquelles D, Senlecques.

De D7 en D6 : Calais Entente C, Bonningues les Calais, St Martin lez Tatinghem D, Lottinghem, St Omer ESSOR D, Arques E, Longuenesse JS E, Lys Aa Foot C, Vieil Hesdin, Gouy St André B, Verte Vallée, Le Portel St D, Les Attaques, Ambleteuse C.

De D1 Futsal en R2 Futsal : Wimereux Futsal.

De D2 Futsal en D1 Futsal : Guines Cornailles Futsal, Marck, Boulogne Futsal.

En R3 Féminines : dispute les barrages d'accession Le Portel St.

Jeunes :

De U17 D1 A en U18 R2 : Berck AS.

De U16 D1 A en U17 R2 : Montreuil.

De U15 D1 A en U16 R2 : Calais Hauts de France.

De U13 D1 A en U14 Ligue : Marck, Boulogne USCO, Etaples AS, Pays de St Omer, Calais Hauts de France.

Rétrogradations :

De R3 en D1 : Enquin les Mines, Cucq, Le Portel St B, Hesdin Marconne, Audruicq.

Pour les rétrogradations supplémentaires, il a été fait application de l'alinéa « e » de l'Annexe 7 « Mouvements de fin de saison » de nos Annexes à nos RG :

De D1 en D2 : Neufchatel, Verton, Ardres, Guines, Quiestède, Boulogne ESL, Arques B, Le Portel St C (suite à la rétrogradation de Le Portel St B), Blendecques, Watten, Campagne les Hesdin.

De D2 en D3 : Audruicq B, Sangatte, Tournehem sur la Hem, Wardrecques, Mametz Rebecques, Guines B, Cucq B, Attin B, Hesdin Marconne B, Ambleteuse, Ostrohove Brequerecques.

De D3 en D4 : Coquelles C, Calais SO, Wardrecques B, Tournehem sur la Hem B, Blaringhem B, Auchy les Hesdin, Camiers, Wimille B, St Martin les Boulogne C.

De D4 en D5 : Condette C, Le Portel Amis de la Plage B, Sangatte B, Ecques Heuringhem, Campagne les Hesdin B, Calais Balzac, Surques Escoeuilles B.

De D5 en D6 : Ardres B, Watten C, Herbelles Pihem Inghem B, Helfaut B, Blaringhem C, Hallines, Berck Quartier Genty (rétrogradation administrative), Verton C, Vieil Moutier B, Boulogne ESL C, Wimille C.

De D6 en D7 : Calais AS, Guines C, Audruicq D, Tournehem sur la Hem C, Wardrecques C, Merlimont C, Boisjean, Camiers B, Boulogne ESL D, Colembert B, Calais Balzac B, Surques Escoeuilles C, Fruges C.

De R2 en D1 Futsal : aucune

De D1 en D2 Futsal : Wardrecques Futsal.

De R2 Féminines : aucune.

Champions de division : Ces derniers seront mis à l'honneur lors de l'AG des clubs le 29 octobre 2022, le lieu sera déterminé lors du prochain Comité Directeur :

Seniors : D1 : Calais Hauts de France, **D2** : Lumbres B, **D3** : St Martin lez Tatinghem, **D4** : Isques, **D5** : Berck Quartier Genty, **D6** : Boulogne Conti, **D7** : Verte Vallée, il s'agit de l'équipe ayant le plus de points à l'issue du championnat, quand le nombre de matchs était différent nous avons calculé le quotient c'est-à-dire le nombre de points divisé par le nombre de matchs.

D1 Futsal : Wimereux Futsal, **D2 Futsal** : Guines Cornailles, **Féminines à 11** : Le Portel St. **Jeunes : U19 D1** : Outreau, **U19 D2** : Enquin les Mines, **U17 D1** : Berck AS, **U16 D1** : Montreuil, **U15 D1** : Calais Hauts de France, **U13 D1** : Marck.

Jeunes avec « Play Off » : U19 D3 : Fort Vert, **U17 D2** : Bezinghem/Verchocq Ergny Herly, **U17 D3** : Recques sur Hem, **U16 D2** : Wimereux, **U15 D2** : Neufchatel/Hesdin l'Abbé, **U15 D3** : Outreau.

Conformément à l'article 101 de nos RG et aux RG de la FFF, les matchs « en nocturne » ne seront autorisés que si le terrain utilisé dispose d'un éclairage classé au minimum en catégorie « E7 » pour toutes catégories et toutes les compétitions « herbe ».

Prochaines réunions :

Vendredi 22 juillet 22 à 14H30 (calendrier général, composition des groupes hors D1 seniors masculins...).

Tirages des groupes seniors masculins de D1 le samedi 23 juillet à 9h30 au siège du District.
Bonnes vacances à toutes et à tous.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de District dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des Règlements Généraux du District).

Le Président,

D. Hary